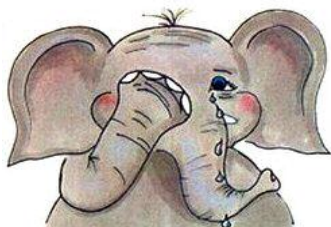


DEUX YEUX POUR UNE VIE

PARENTS

vous portez ou avez porté des lunettes ou des lentilles
vous avez louché dans votre enfance
vous avez un œil plus faible
votre enfant est né prématuré

Une consultation ophtalmologique s'impose



SI VOUS REMARQUEZ

un reflet blanc dans l'œil de votre bébé
que votre bébé a l'œil rouge et larmoyant
que votre enfant pleure à l'occlusion d'un œil

Il faut aller voir un ophtalmologiste de toute urgence

SOYEZ VIGILANTS

si votre enfant louche
s'il ferme souvent un œil au soleil
s'il plisse les yeux
s'il se frotte les yeux

N'attendez pas pour aller consulter



IDÉES FAUSSES

Un bébé louche, cela va passer
On ne peut examiner sa vue, il ne sait pas encore lire
On ne met pas de lunettes à un bébé

IL FAUT SAVOIR

80% des acquisitions du nourrisson se font par la vue
L'enfant qui louche va perdre la vision de l'œil qui ne travaille pas
On peut apprécier la vision d'un nourrisson dès l'âge de 3 mois
On peut faire porter des lunettes à un bébé dès l'âge de 2 mois
Un examen ophtalmologique est possible dès les premières semaines

BIEN VOIR POUR BIEN LIRE

On estime à 800.000 en France le nombre d'enfants entre 0 et 6 ans qui doivent consulter impérativement un ophtalmologiste.

Pour la plupart, des lunettes seront nécessaires avant le Cours Préparatoire.

180.000 de ces enfants "louchent" et risquent la baisse définitive de la vision d'un œil si leur strabisme n'est pas traité rapidement.

EN CONCLUSION

L'école et, plus tard, la vie active de l'adulte exigent une bonne vision.

Une évolution de la vision se poursuit encore au cours de la période scolaire. Une surveillance régulière s'impose pour corriger ou traiter une éventuelle modification ou apparition d'une anomalie visuelle.

L'avenir visuel d'un enfant dépend d'une correction précoce de son défaut visuel.

Faites vérifier systématiquement la vue de votre enfant dès l'âge de 3 ans, **même si rien ne vous a alerté.**

CADET - Cercle d'Action pour le Dépistage, l'Exploration et le Traitement des Troubles visuels
Secrétariat : 8 rue Berberova 92100 Boulogne-Billancourt

<http://cadet-association.fr>